

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 77 (2005)  
**Heft:** 2: Coopératives sans subventions?

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

4

SUBVENTIONS  
Entretien avec  
Francis Jaques

François Jolliet

6

STATISTIQUES  
FÉDÉRALES

François Jolliet

8

LOGEMENT COOPÉRATIF  
EN VALAISEntretien avec  
J.-L. Luyet

François Jolliet

9

LOGEMENT EN VALAIS

Entretien avec

G. Bonnard et D. Woeffray

François Jolliet

12

LA COOPERATIVE  
OVAL 64Un exemple  
«sans subventions»

Patrick Cléménçon

15

ASH

Assemblée générale

Christiane Layaz

18

SCHL

Communiqué de presse

Bernard Virchaux

## MOINS D'ÉTAT, DAVANTAGE DE MARCHÉ LIBRE?

François Jolliet

**Ce slogan libéral, plutôt provoquant, nous l'interrogeons concrètement dans ce numéro: examiner dans quelle mesure les coopératives peuvent s'affranchir de l'aide publique?**

Oui, il est possible de construire sans subventions, c'est le cas général en Suisse alémanique et dans les quatre cantons romands sans subvention (FR, JU, NE, VS).

Oui, le financement coopératif existe en dehors de l'aide directe de l'état et sans charger les finances publiques, grâce notamment au système de cautionnement mis en place par les associations faitières et la Confédération.

Non, le marché libre n'est pas une dispense au subventionnement des logements à loyer modéré. C'est au contraire un complément à ce système (VD, GE), pour éviter de créer des ghettos et pour équilibrer la fiscalité des agglomérations soucieuses du « social ».

Non, le marché libre n'écarte pas les pouvoirs publics de l'action coopérative. Une contribution majeure des communes et des cantons reste l'accès au foncier, le terrain, surtout dans le contexte de pénurie actuelle. Légaliser des terrains, les mettre à disposition (vente, droit de superficie), jouer les bons offices: l'appui des pouvoirs publics reste fondamental.

Non, les cantons sans subventions ne doivent pas renoncer aux coopératives, au contraire. Nous profitons de ce thème pour présenter les perspectives du logement coopératif en Valais. Dans ce contexte bien particulier, on verra, grâce à M. Jean-Louis Luyet, chef de l'Office du Logement, comment les coopératives peuvent à l'avenir jouer un rôle précieux sur la scène valaisanne. Un très bel exemple de logement collectif à St-Maurice illustre ce propos.